

LES FAMILLES DE DOUZE ENFANTS

AVIS AU LECTEUR.

Ce second volume renferme la liste des pères et mères de douze enfants vivants reconnus officiellement depuis le 1er avril 1904, jusqu'au 1er juillet 1905, soit un total de 2018 noms.

Le premier volume avait déjà enregistré 3,395 noms, ce qui porte le chiffre total des pères et mères de douze enfants qui se sont faits inscrire depuis la passation de la loi en 1890 jusqu'à juillet 1905, date à laquelle elle a été rapportée, à 5,413.

Outre les noms des chefs de famille, l'indication du lieu de leur résidence et du nombre d'enfants par famille, il est fait dans ce volume une mention spéciale lorsque la prime de cinquante piastres a été payée ou qu'un lot de terre de cent acres a été concédé.

Sur les 5,413 personnes inscrites officiellement parmi les chefs de famille de douze enfants, il s'en trouve 436 qui n'ont pas obtenu de lot ni reçu la prime de cinquante piastres. Cela s'explique par le fait que ces personnes n'ont pas jugé à propos de faire valoir à temps leurs réclamations ou encore en ont été empêchées par cause de décès ou autrement.

Dans cette liste de 5,413 noms de pères et mères de douze enfants et plus, reconnus par l'État, tous les comtés de la province de Québec se trouvent à peu près représentés. Nous nous bornerons à citer ceux de ces comtés qui fournissent le plus fort contingent.